



# GUIDE D'ACCÈS AU MARCHÉ QATARI

## POUR LE PRODUIT SIROP DE DATTE



2020



Ce document a été préparé par le bureau ADMEDERA CONSULTING EXPORT dans le cadre du « Projet d'Accès aux Marchés pour les Produits Agroalimentaires et du Terroir – phase 2 (PAMPAT 2) », mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), sur un financement du Secrétariat d'Etat à l'Economie de la Confédération Suisse (SECO).

L'analyse repose sur la collecte et l'interprétation des informations marchés et des données statistiques disponibles au moment où cette étude a été réalisée (2020).

Ce document a été établi sans avoir été revu par les services d'édition de l'ONU. Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, à la délimitation de leurs frontières, à leur système économique ou à leur degré de développement. Les désignations telles que « développé », « industrialisé » et « en développement » sont utilisées à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement un jugement sur le stade de développement atteint par un pays ou une région donnée dans le cadre du processus. La mention de noms de sociétés ou de marques commerciales ne constitue pas un aval de l'ONUDI. Les opinions, chiffres et estimations y figurant relèvent de la responsabilité des auteurs et ne doivent donc pas être considérés comme reflétant les opinions de l'ONUDI ou comme ayant été approuvés par elle.



# SOMMAIRE

---

1. CONTEXTE DU GUIDE .....	6
2. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DU QATAR .....	7
3. DONNÉES ÉCONOMIQUES .....	8
3.1 PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES .....	8
3.2 LES CHIFFRES DU COMMERCE INTERNATIONAL.....	8
3.2.1 IMPORTATION ET FOURNISSEURS .....	8
3.2.2 EXPORTATION ET CLIENTS .....	9
3.3 NOTATIONS DU PAYS (COFACE) .....	10
4. APERÇU SUR LE MARCHÉ DE L'AGROALIMENTAIRE AU QATAR .....	11
4.1 CIRCUITS DE DISTRIBUTION .....	11
4.2 COMMERCE ÉLECTRONIQUE .....	12
4.3 IMPORTANCE DES PRODUITS BIOLOGIQUES .....	13
4.4 TENDANCE DU COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR QATARI....	13
4.5 POTENTIEL DU MARCHÉ DU SIROP DE DATTES TUNISIEN AU QATAR ..	14
5. NORMES D'ÉTIQUETAGE ET D'EMBALLAGE .....	15
5.1 ÉTIQUETAGE .....	15
5.1.1 LANGUE .....	15
5.1.2 MENTIONS OBLIGATOIRES .....	15
5.1.3 MENTIONS FACULTATIVES .....	20
5.1.4 EXIGENCES POUR LE SIROP DE DATTE .....	20
5.1.5 ALIMENTS IRRADIÉS .....	20
5.1.6 ALIMENTS BIOLOGIQUES .....	20
5.1.7 ALIMENTS DIÉTÉTIQUES .....	21





<b>5.2 EMBALLAGE</b> .....	<b>22</b>
5.2.1 EMBALLAGE ET DÉCHETS D'EMBALLAGE.....	22
5.2.2 MATÉRIAUX ET OBJETS DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC LES DENRÉES ALIMENTAIRES .....	23
5.2.3 EMBALLAGE EN PAPIER ET EN CARTON .....	23
5.2.4 EMBALLAGE EN PLASTIQUE.....	23
5.2.5 EXIGENCES RELATIVES À L'EMBALLAGE DU SIROP DE DATTE .....	24
<b>5.3 MODÈLE D'EMBALLAGE ET D'ÉTIQUETTE</b> .....	<b>24</b>
<b>6. CONTACTS UTILES</b> .....	<b>24</b>
<b>7. SOURCES</b> .....	<b>25</b>





# LISTE DES TABLEAUX

---

<i>Tableau 1</i> Données géographiques, démographiques et sociales du Qatar .....	7
<i>Tableau 2</i> Principaux indicateurs économiques .....	8
<i>Tableau 3</i> Principaux produits importés au Qatar en valeur .....	8
<i>Tableau 4</i> Principaux fournisseurs des produits importés .....	9
<i>Tableau 5</i> Valeurs importées par année (2015- 2019) .....	9
<i>Tableau 6</i> Principaux produits exportés par le Qatar en valeur .....	9
<i>Tableau 7</i> Principaux clients des produits exportés .....	10
<i>Tableau 8</i> Valeurs exportées par année (2015- 2019) .....	10





## 1. CONTEXTE DU GUIDE

Ce rapport fait partie intégrante d'une série de documents préparés dans le cadre du projet PAMPAT 2 pour identifier les marchés cibles les plus attractifs à l'export pour la Tunisie pour les produits issus de trois filières agroindustrielles grenade, tomates séchées et dérivés de dattes. L'analyse s'est focalisée spécifiquement sur des produits tunisiens sélectionnés, qui ont un fort potentiel d'exportation.

La liste des produits et les marchés cibles identifiés sont listés à continuation

- > Grenade fraîche (Russie, Royaume Uni, Pays Bas) ;
- > Jus de grenade (Allemagne, Pays Bas, France et Royaume Uni) ;
- > Sirop de grenade (Royaume Uni, Allemagne, France) ;
- > Tomates séchées en vrac et en poudre (Allemagne, Italie, Etats-Unis) ;
- > Tomates séchées à l'huile d'olive (Royaume Uni, France, Allemagne) ;
- > Pâte de dattes (France, Allemagne, Etats-Unis) ;
- > Poudre de dattes (France, Etats-Unis, Allemagne) ;
- > Sirop de dattes (Canada, Emirats Arabes Unis, Qatar).

Les documents suivants ont été publiés dans le cadre du projet PAMPAT 2 :

- > Identification des marchés cibles pour la filière de la grenade tunisienne ;
- > Identification des marchés cibles pour la filière de la tomate séchée tunisienne ;
- > Identification des marchés cibles pour la filière des dérivés de la datte tunisienne ;
- > Guide d'accès au marché allemand pour les produits des filières tomate séchée, grenade, dérivés de datte ;
- > Guide d'accès au marché français pour les produits des filières tomate séchée, grenade, dérivés de datte ;
- > Guide d'accès au marché italien pour le produit tomate séchée en vrac ;
- > Guide d'accès au marché néerlandais pour les produits de la filière grenade ;
- > Guide d'accès au marché britannique pour les produits des filières grenade et tomate séchée conditionnée ;
- > Guide d'accès au marché émirati pour le produit sirop de dattes ;
- > Guide d'accès au marché qatari pour le produit sirop de dattes ;
- > Guide d'accès au marché américain pour les produits des filières dérivés de datte et tomate séchée en vrac ;
- > Guide d'accès au marché russe pour le produit grenade fraîche.

## 2. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DU QATAR

Tableau 1 Données géographiques, démographiques et sociales du Qatar

Critères	Données
Superficie	11.586 km <sup>2</sup>
Capital	Doha
Principales villes et nombre d'habitants	Doha (641,000)
Population	2, 444,174 (estimation juillet 2020)
Croissance démographique	1,55 % (estimation 2020)
Pourcentage de la population urbaine	81% du total de la population
Espérance de vie	Selon les estimations de 2020 : Espérance de vie à la naissance : 82,2 années. Hommes : 79 années Femmes : 85,4 années
PIB/ habitant	70 379 USD
Indice de développement humain	0,848
Religion	Musulmans 67,7 %, chrétiens 13,8 %, hindous 13,8 %, bouddhistes 3,1 %, religion populaire (Folk religion) <0,1 %, juifs <0,1 %, autres 0,7 %, non affiliés 0,9 % (2010 est.)
Langues officielles et langues utilisées	Arabe (officiel), anglais couramment utilisé comme deuxième langue

Source : cia.gov

## 3. DONNÉES ÉCONOMIQUES

### 3.1 Principaux indicateurs économiques

Tableau 2 Principaux indicateurs économiques

Données	Valeur
Taux d'inflation	2,2 % (estimation 2020)
Croissance PIB	2,8 % (estimation 2020)
Taux de chômage	8,9% (2017)

Source : Coface/diplomatie.gouv.fr/cia.gov

#### > Répartition sectorielle de l'économie

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (en 2017) :

- > Agriculture: 0,2%
- > Industrie: 50,3%
- > Services: 49,5%

### 3.2 Les chiffres du commerce international

#### 3.2.1 Importation et fournisseurs

Tableau 3 Principaux produits importés au Qatar en valeur

Code	Description	Importation en valeur
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines et appareils mécaniques et leurs parties	\$ 25, 974, 877,028
85	Machines et appareils électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement et de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, ainsi que leurs parties et accessoires	\$ 15, 185, 786,688
87	Véhicules ; autres que le matériel roulant des chemins de fer ou des tramways, ainsi que leurs parties et accessoires	\$ 14, 480, 274,236
88	Aéronefs, engins spatiaux et leurs parties	\$10, 383, 314,988
73	Articles en fer ou en acier	\$ 7, 372, 555,448
	Autres produits	\$ 82, 044, 039,768

Source : comtrade



## > Principaux fournisseurs des produits importés

Tableau 4 Principaux fournisseurs des produits importés

Partenaires	Valeur importée
USA	\$ 24, 710, 513,565
Chine	\$ 17, 877, 928,894
Allemagne	\$ 11, 518, 750,520
Royaume Uni	\$ 8, 298, 920,027
Japon	\$ 8, 103, 187,791
Autres partenaires	\$ 84, 931, 547,359

Source : comtrade

Tableau 5 Valeurs importées par année (2015 - 2019)

Année	Valeur importée
2019	\$ 29, 178, 064,574
2018	\$ 31, 695, 930,078
2017	\$ 29, 896, 356,991
2016	\$ 32, 060, 032,933
2015	\$ 32, 610, 463,580

Source : comtrade

## 3.2.2 Exportation et clients

Tableau 6 Principaux produits exportés par le Qatar en valeur

Code	Description	Exportations en valeur
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ; matières bitumineuses ; cires minérales	\$ 303, 212, 118,784
39	Plastiques	\$ 13, 925, 093,433
76	Aluminium	\$ 7, 105, 160,411
31	Engrais	\$ 6, 960, 110,167
29	Produits chimiques organiques	\$ 5, 809, 898,918
	Autres produits	\$ 22, 988, 852,652

Source : comtrade



Tableau 7 Principaux clients des produits exportés

Partenaires	Valeur exportée
Japon	\$ 66, 953, 175,509
Corée du Sud	\$ 59, 159, 705,958
Inde	\$ 43, 982, 798,293
Chine	\$ 35, 597, 213,520
Singapour	\$ 25, 162, 724,595
Autres partenaires	\$ 129, 145, 616,490

Source : comtrade

Tableau 8 Valeurs exportées par année (2015 - 2019)

Année	Valeur exportée
2019	\$ 72, 934, 956,293
2018	\$ 84, 288, 458,433
2017	\$ 67, 498, 105,852
2016	\$ 57, 308, 634,594
2015	\$ 77, 971, 079,194

Source : comtrade

### 3.3 Notations du pays (COFACE)



Evaluation des risques



Environnement des affaires

Explication de la notation :

> A4 - Evaluation des risques pays

Les perspectives économiques et financières peuvent être marquées par quelques fragilités.

Le contexte politique peut connaître des tensions. L'environnement des affaires peut présenter des lacunes significatives. La probabilité moyenne de défaut des entreprises se situe à un niveau convenable.

> B - Environnement des affaires

Lorsqu'ils ne sont pas toujours disponibles, les bilans des entreprises sont relativement fiables. Le recouvrement des créances et les institutions peuvent présenter quelques lacunes. Le marché domestique est relativement accessible.

L'environnement des affaires est sécurisé mais peut présenter des insuffisances.



## 4. APERÇU SUR LE MARCHÉ DE L'AGROALIMENTAIRE AU QATAR

Le Qatar est considéré comme l'un des pays les plus riches au monde, avec un PIB par habitant de 70 379 dollars en 2018. Le secteur de l'alimentation et de la boisson dans ce pays a prospéré au fil des ans grâce à la diversité culturelle de la population du pays ainsi qu'à la croissance du tourisme pour atteindre 6 993 millions de Riyal qatarien en 2016, avec plus de 2900 enseignes de distribution. Au niveau agricole, le Qatar, situé dans une des zones les plus sèches du monde, possède de conditions climatiques difficiles avec très peu de précipitations, soit 1% de terres arables et une main d'oeuvre peu qualifiée. Le pays dépend donc fortement des importations extérieures en matière alimentaire. En effet, l'économie du Qatar dépend dans le secteur alimentaire de 90% des importations. Ceci dit, le pays a trouvé des alternatives pour diversifier ses fournisseurs et stimuler la production locale en finançant les industries alimentaires et en promouvant les produits locaux. Les entreprises locales ont commencé à importer de grandes quantités de produits bruts au Qatar afin de les utiliser dans leurs chaînes de production nécessaires pour la fabrication des articles destinés au marché de consommation. La consommation alimentaire intérieure ne cesse d'augmenter, soulignant que les aliments et les boissons non alcoolisés représentent la deuxième dépense la plus importante pour les consommateurs du pays. Cette consommation devrait atteindre 1,9 million de tonnes en 2023, ce qui représente un taux de croissance de 2,3% par rapport à 1,7 million de tonnes en 2018. Ceci s'explique par une hausse constante du niveau de vie et les attentes de la population pour l'achat des produits alimentaires de qualité sont élevées. De plus, le développement d'un mode de vie urbain débouche sur une demande de plus en plus forte pour les produits alimentaires occidentaux. Tous ces facteurs sont très favorables à la croissance du secteur alimentaire au pays.

Les céréales et les produits laitiers sont probablement les catégories d'aliments les plus consommées entre 2018 et 2023, affichant une croissance de 4,7% et 4%, respectivement. Quant aux fruits et aux légumes, le taux de croissance devrait croître à un rythme modeste de 0,2% et 1,3%, entre la période considérée. En tant que membre du Conseil de coopération du Golfe (CCG), le gouvernement du Qatar insiste également sur l'importance d'une alimentation saine. Il est à noter qu'en 2019, le Ministère de la Santé Publique a lancé «l'initiative de réduction des graisses, du sucre et du sel» dans le but de limiter l'utilisation de ces ingrédients dans les aliments et les boissons fabriqués localement et dans ceux importés des pays étrangers. D'autres initiatives connexes prises par le gouvernement comprennent la mise en oeuvre de taxes de 100% sur les aliments et les boissons nocifs pour la santé, y compris l'alcool, les boissons énergisantes, etc.

### 4.1 Circuits de distribution

Les principaux acteurs de la vente au détail de produits alimentaires au Qatar sont à l'ordre de 5 enseignes. La société locale Al Meera, qui exploite 42 hypermarchés et supermarchés dans le pays, avec un espace de vente combiné d'un peu moins de 68000 mètres carrés, y compris un hypermarché de marque Géant en partenariat avec le détaillant français Casino.





Un autre acteur local est le groupe Saudia, basé au Qatar, qui possède trois hypermarchés dans le pays ainsi que plusieurs grands magasins et supérettes.

La marque de distribution française Carrefour, présente au pays depuis 16 ans, dispose de cinq hypermarchés, tous basés dans des centres commerciaux tels que Mall of Qatar. L'entreprise a consacré l'installation de 14 000 mètres carrés, conçue pour ressembler à un marché traditionnel, en tant que «concept store méditerranéen». L'entreprise exploite aussi trois supermarchés (Carrefour market) à Dar Al Salam Mall, Lagoona Mall et Ezdan Mall.

L'hypermarché Lulu (qui fait partie du groupe international Lulu), dispose également de cinq hypermarchés au Qatar, ainsi que deux petits points de vente.

Les autres acteurs comprennent Quality Group International, qui exploite trois hypermarchés à Doha ainsi que deux centres commerciaux, et l'hypermarché Safari.

## 4.2 Commerce électronique

Les achats d'épicerie en ligne sont en hausse au Qatar, profitant de la forte infrastructure informatique du pays et de sa population à revenus élevés. Les fruits et légumes frais sont les principaux articles achetés en ligne par le biais d'applications en ligne (apps) au Qatar. En effet, avec une infrastructure informatique solide, une population à revenu élevé et un taux de pénétration important des smartphones, le marché du commerce électronique, qui s'élevait à 1,2 milliard de dollars en 2017, devrait connaître une croissance exponentielle au cours des prochaines années, pour atteindre environ 3,2 milliards de dollars d'ici 2022. Le Qatar affiche, ainsi, l'un des taux de pénétration d'internet les plus élevés au monde, possédant plus de 2,6 millions d'internautes.

Selon la récente étude d'impact MOTC 2019, quatre facteurs principaux ont convaincu les acheteurs de procéder à l'achat en ligne du Qatar. Le facteur le plus important étant la commodité et le gain de temps, selon 34 % des acheteurs qatari, suivis par l'avantage de prix des achats en ligne (33 %) et la facilité de pouvoir comparer les produits et les prix (20%) en cliquant simplement entre les sites web, plutôt que de devoir se déplacer de magasin en magasin. Un autre facteur clé dans leur décision est le simple accès à une plus grande variété de produits (13 %).

Avec la demande croissante de livraison de produits alimentaires, plusieurs applications sont apparues au pays dont on trouve Suncart et d'autres participants tels que Baqaala, Getit, Jeeblina, Beelivery, etc qui tentent de créer un espace sur le marché du commerce électronique.

Au Qatar, de nombreux consommateurs optent pour la livraison à domicile. En réalité, le paiement à la livraison est le mode de paiement préféré (75%), suivi par la carte de crédit (19%) et d'autres services comme PayPal (6%) (Go-Gulf).

Pour plus d'informations sur les sites de vente en ligne des produits alimentaires au Qatar, veuillez visiter le [lien](#) suivant :



### 4.3 Importance des produits biologiques

Pendant de nombreuses années, les produits biologiques ont été importés par le Qatar, principalement parce que les terres du pays étaient considérées comme infertiles. En effet, jusqu'à tout récemment, on pensait à tort que l'environnement du Qatar n'était pas du tout favorable aux plantations et à l'agriculture biologique en raison de sa température rude pendant les mois d'été, de l'eau chlorée dessalée, des faibles précipitations annuelles et des sols arides. Cependant, le gouvernement du Qatar s'est efforcé de surmonter les difficultés liées à la création d'un environnement propice à l'agriculture en utilisant des techniques de production durables et à haut rendement ainsi que des méthodes agricoles pratiques qui sont les mieux adaptées au climat rigoureux du Qatar, d'autant plus que l'agriculture biologique utilise 30 % d'énergie et d'eau en moins que l'agriculture conventionnelle, qu'elle donne des produits plus sains et qu'elle ne contribue pas à la pollution des eaux souterraines.

Ces efforts ont suscité l'intérêt des citoyens qatari à consommer de plus en plus des produits biologiques. Bien que ces produits soient généralement un peu plus chers que les fruits et les légumes frais, la demande a toujours augmenté d'une manière constante grâce à la sensibilisation accrue, des résidents permanents, à la santé et au bien-être.

L'attention croissante envers une alimentation adéquate et nutritive oblige les consommateurs à remettre en question les ingrédients apparaissant dans l'emballage du produit. Au Qatar, l'industrie alimentaire ne cesse de se développer. La vente d'aliments et de boissons sains et biologiques se chiffrent à 14.4 millions d'USD pour 2020, en raison d'une base de consommateurs croissante, d'un pouvoir d'achat y est extrêmement élevé, d'une plus grande prise de conscience des questions de santé (surpoids, obésité) et d'une transformation des habitudes alimentaires.

Il est aussi à noter que l'augmentation du taux d'obésité a encouragé la consommation d'aliments sains (par exemple, à faible teneur en glucides). La vente de fruits et de viandes bénéficiera de taux de croissance significatifs au cours des prochaines années.

Pour plus d'informations sur les enseignes qui vendent les produits BIO au Qatar, veuillez cliquer sur le [lien](#) suivant.

### 4.4 Tendances du comportement du consommateur qatari

Au cours des dernières décennies, le Qatar a connu une amélioration significative du statut socio-économique de la population. Ceci était accompagné avec des changements du mode de vie caractérisés par de mauvaises habitudes alimentaires et par un comportement sédentaire, contribuant par la suite à l'augmentation des maladies non transmissibles telles que l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires.

Cela étant, la pandémie COVID-19 et toutes les mesures prises par le gouvernement qatari, pour restreindre les régimes alimentaires malsains, a entraîné des changements majeurs dans le comportement des consommateurs en matière d'alimentation et de santé.





En effet, Les habitants du pays ont réduit leur consommation d'aliments malsains tels que la restauration rapide, les collations malsaines, les bonbons, les biscuits, les gâteaux et les pâtisseries. Ainsi, ils mangent plus sainement, y compris plus de fruits, de légumes frais et des collations saines en suivant les directives diététiques du Qatar.

#### 4.5 Potentiel du marché du sirop de dattes tunisien au Qatar

En général, le marché des fruits de dattes du Moyen-Orient devrait atteindre 9,1 milliards de dollars américains d'ici 2025, affichant un TCAC raisonnable de 2,73% entre 2019 et 2025. Ces fruits sont l'une des premières cultures du Moyen-Orient qui possède les conditions climatiques les plus favorables à la cultivation. Cela a considérablement influencé le marché des dattes dans la région. De plus, les valeurs nutritionnelles associées aux dattes agissent comme un autre facteur qui stimule sa demande dans la région.

Au Qatar, près de 85% de la population sont des expatriés, venant principalement des pays arabes, d'Inde, du Népal, des Philippines et du Bangladesh. Cela a influencé les produits proposés dans de nombreux établissements de vente au détail. Cela étant, les dattes restent une source importante de nutrition dans le régime alimentaire de la population locale. Il est à noter que le pourcentage d'autosuffisance pour le marché de datte est passé de 84% à 86% entre 2018 et 2019.

Un autre marché qui fait face à une évolution rapide est celui de la transformation de dattes. En effet, l'augmentation des offres en termes de variété de dattes a également entraîné une demande croissante de produits à base de ce fruit comme le sirop de datte ou le dibis. Les dattes et leurs dérivés sont principalement consommés en cuisine et incorporés dans de nombreuses recettes locales.



## 5. NORMES D'ÉTIQUETAGE ET D'EMBALLAGE

Dans cette partie nous allons étudier les spécifications légales auxquelles les produits doivent se conformer. Il s'agit d'étudier les exigences en matière d'étiquetage et d'emballage

### 5.1 Étiquetage

Pour l'étiquetage des produits alimentaires, le Qatar applique la norme [GSO 9/2017](#) "Étiquetage des denrées alimentaires préemballées". Cette réglementation identifie les exigences des denrées alimentaires en matière d'étiquetage et s'applique à tous les produits expédiés en vrac et dans des emballages de détail.

En effet, il est primordial que les exportateurs se conforment aux exigences d'étiquetage du Qatar et vérifient que toutes les informations mentionnées sur l'étiquette du produit sont exactes et lisibles.

D'une manière générale, les mentions obligatoires doivent être claires, visibles, non amovibles, et faciles à lire par le consommateur dans des conditions normales d'achat et d'utilisation. Les noms, symboles ou images interdits ne doivent pas être utilisés.

#### 5.1.1 Langue

Les étiquettes doivent être en arabe. Les étiquettes multilingues (arabe/ anglais) sont également acceptées.

#### 5.1.2 Mentions obligatoires

Le nom du produit doit indiquer la nature du produit alimentaire. Il doit être spécifique et non générique :

- > Lorsqu'une norme GSO a stipulé le ou les noms à donner à une denrée alimentaire, il faut utiliser au moins l'un de ces noms. Dans les autres cas on doit utiliser le nom prescrit par la législation nationale.
- > Lorsqu'il n'existe pas de tel nom, il faut employer un nom habituel ou courant ou un terme descriptif approprié qui ne risque pas d'induire le consommateur en erreur.

L'étiquette devra porter en liaison avec le nom du produit, ou à proximité immédiate de celui-ci, les mots ou groupes de mots nécessaires pour éviter que le consommateur ne soit induit en erreur en ce qui concerne la nature et les conditions véritables de l'aliment, y compris son milieu de couverture, son mode de présentation, ainsi que l'état dans lequel il se trouve ou le type de traitement qu'il a subi, par exemple: déshydraté, concentré, reconstitué, fumé.

#### 5.1.2.2 Liste des ingrédients

- > A l'exception des aliments composés d'un seul ingrédient, l'étiquette doit comprendre une liste complète des ingrédients. Tous les ingrédients doivent être énumérés dans l'ordre décroissant de leur poids initial (m/m) au moment de la fabrication du produit. La liste des ingrédients doit être précédée d'un titre approprié constitué du terme «ingrédient».



- > Lorsqu'un ingrédient d'une denrée alimentaire est lui-même constitué de deux ou plusieurs ingrédients, cet ingrédient composé peut être déclaré dans la liste des ingrédients, à condition d'être immédiatement suivi d'une liste entre parenthèses de ses propres ingrédients énumérés dans l'ordre décroissant de leur proportion (m/m).
- > Les additifs alimentaires doivent être mentionnés par leurs noms spécifiques ou leur classification internationale et leur fonction.
- > L'eau d'ajout doit être déclarée dans la liste des ingrédients, sauf quand elle fait partie elle-même d'un ingrédient - par exemple saumure, sirop ou bouillon - entrant dans la composition d'un aliment et déclaré comme tel dans la liste des ingrédients. L'eau ou les autres ingrédients volatils évaporés en cours de fabrication n'ont pas besoin d'être déclarés.
- > Dans le cas des aliments déshydratés ou concentrés devant être reconstitués avec de l'eau uniquement, une autre formule peut être utilisée à la place des dispositions générales de la présente section, à savoir : les ingrédients peuvent être énumérés selon leur ordre de proportion (m/m) dans le produit reconstitué à condition que figure une mention du type «ingrédients du produit préparé conformément aux instructions données sur l'étiquette».
- > A l'exception des ingrédients énumérés à la section 5/2/4 de la norme GSO 09/2017, les noms de catégorie ci-après peuvent être utilisés pour ces groupes d'ingrédients :

Groupe d'ingrédients	Nom de catégorie
Matières grasses raffinées	يصحب كلمة نوع الدهن صفة مناسبة مثل نباتية أو حيوانية حسب الحالة
Tous les types de saccharose	سكر
Dextrose anhydre et monohydrate de dextrose	دكستروز أو جلوكوز
Tous les fruits confits n'excédant pas 10% du poids du produit	فاكهة بلورية

Les noms de catégorie ci-après doivent figurer à côté du nom spécifique ou d'un numéro d'identification reconnu pour les additifs dont l'emploi est autorisé dans les normes GSO.



## Noms des catégories en arabe :

- |                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| - مواد المحافظة على اللون | - منظمات الحموضة          |
| - مواد الإستحلاب          | - أحماض                   |
| - أملاح إستحلاب           | - مواد مانعة للتكتلات     |
| - مادة مثخنة للقوام       | - مواد مانعة للرغوة       |
| - مواد معاملة للدقيق      | - مضاد أكسدة              |
| - مواد مساعدة على للنكهة  | - مواد تساعد على الإنتفاخ |
| - مواد لتكوين الرغوة      | - مواد ملونة              |
| - مواد رافعة              | - مواد تكوين الجيلي       |
| - مثبتات                  | - مواد ملمعة              |
| - محليات                  | - مواد مرطبة              |
| - مواد مغلظة للقوام       | - مواد حافظة              |

## Noms des catégories en anglais :

- |                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| - Acidity Regulators  | - Colour Retention Agents |
| - Acids               | - Emulsifiers             |
| - Anti-caking Agents  | - Emulsifying Salts       |
| - Anti-foaming Agents | - Firming Agents          |
| - Anti-oxidants       | - Flour treatment Agents  |
| - Bulking Agents      | - Flavour Enhancers       |
| - Colours             | - Raising Agents          |
| - Gelling Agents      | - Foaming Agents          |
| - Glazing Agents      | - Stabilizers             |
| - Humectants          | - Sweeteners              |
| - Preservatives       | - Thickeners              |

> Pour les arômes autorisés à être utilisés, les mentions suivantes peuvent accompagner le terme arôme.

> en anglais : 'natural' / 'natural identical' / 'artificial'

> en arabe : اصطناعية/مماثلة للطبيعية/طبيعية

> Tout additif alimentaire transféré dans un aliment en quantité importante ou suffisante pour exercer une fonction technologique dans cet aliment à la suite de l'emploi de matières premières ou d'autres ingrédients dans lesquels l'additif a été utilisé doit être déclaré dans la liste des ingrédients.

> Les additifs alimentaires transférés dans les aliments à des niveaux inférieurs à ceux requis pour exercer une fonction technologique.



Allergène :

Il faut mentionner dans l'étiquette si un aliment ou l'un de ses composants a été obtenu par des méthodes biotechnologiques pouvant entraîner le transfert d'allergènes à lui à partir des matériaux mentionnés dans la clause (5/2/5).

### 5.1.2.3 Quantité nette

Le contenu net doit être déclaré selon le système métrique. Le contenu net moyen doit être déclaré de la manière suivante :

- > En mesures de volume pour les aliments liquides.
- > En mesures de poids pour les aliments solides.
- > En poids ou en volume pour les denrées pâteuses ou visqueuses.

Outre la déclaration du contenu net moyen, les denrées conditionnées dans un milieu liquide doivent porter une déclaration exprimée en unités métriques du poids égoutté du produit. On entend par milieu liquide : l'eau, les solutions aqueuses de sucre et de sel, les jus de fruits et de légumes uniquement dans les fruits et légumes en conserve, ou le vinaigre, seuls ou en combinaison.

### 5.1.2.4 Date de durabilité minimale (DDM) ou date limite de consommation (DLC)

Les dates de production et de péremption doivent être gravées, embossées, imprimées ou estampées directement sur l'étiquette originale ou l'emballage primaire à l'aide d'une encre indélébile. Les dates imprimées sur des autocollants ne sont pas acceptées. Une seule série de dates de production et d'expiration est autorisée et doit être imprimée dans l'ordre suivant :

- > Jour/mois/année, pour les produits dont la durée de conservation est inférieure ou égale à trois (3) mois.
- > Jour/mois/année ou mois/année pour les produits ayant une durée de conservation supérieure à trois (3) mois.

Dans le format mois/année, le dernier jour du mois est considéré comme la date de péremption. Le mois peut être imprimé en chiffres ou en lettres. Par exemple, les dates 3/2013 et mars 2013 sont toutes deux acceptables.

La date d'expiration doit être précédée de l'une des mentions suivantes (avec l'obligation de mentionner la date de production)

«Expiration (date)» / تاريخ إنتهاء الصالحة

Consume until ..... from production date / ..... تستهلك حتى تاريخ

Best until ..... / ..... صالحة لمدة من تاريخ إنتاج

Best before date ..... / ..... يستهلك قبل تاريخ

Toute condition particulière pour l'entreposage de l'aliment devra être indiquée sur l'étiquette si la validité de la date en dépend.



#### 5.1.2.5 Conditions de conservation ou conditions d'utilisation

Il faut clarifier sur l'étiquette les conditions liées au stockage si la date limite de consommation dépend de la disponibilité de ces conditions.

#### 5.1.2.6 Pays d'origine

Le pays d'origine de fabrication du produit doit être indiqué. Si la denrée alimentaire a subi des opérations de transformation dans un deuxième pays qui modifient sa nature d'origine, le pays dans lequel cette transformation est effectuée sera considéré comme le pays d'origine.

#### 5.1.2.7 Nom ou raison sociale et l'adresse du fabricant et de l'importateur

Le nom et l'adresse du fabricant doivent être indiqués au cas où le conditionneur ne serait pas le fabricant. Le nom du distributeur, de l'exportateur, du vendeur ou de l'importateur peut être également écrit.

#### 5.1.2.8 Mode d'emploi

Le mode d'emploi doit être mentionné sur l'étiquette, y compris les instructions de retraitement si l'aliment l'exige pour s'assurer que le produit soit correctement utilisé.

#### 5.1.2.9 Marquage des lots

L'identification du lot doit figurer sur l'étiquette d'un aliment préemballé. Elle doit être facilement visible, clairement lisible et indélébile.

#### 5.1.2.10 Déclarations nutritionnelles

Les informations nutritionnelles suivantes doivent être déclarées sur les étiquettes des denrées alimentaires préemballées destinées à la consommation directe ou après réchauffement :

- > La valeur nutritive de la denrée alimentaire préemballée pour inclure les éléments essentiels tels que les glucides, les lipides, les protéines, les fibres alimentaires, l'énergie ;
- > En cas d'ajout de vitamines, de sels minéraux ou de tout autre élément diététique en tant qu'ingrédient, la valeur de chaque élément diététique doit être déclarée séparément dans l'information nutritionnelle accompagnant la denrée alimentaire préemballée ;
- > Toutes les informations nutritionnelles et/ou le contenu net sont indiqués en pourcentage du poids s'il est inférieur à 100 grammes ou 100 ml ou par portion de la denrée alimentaire spécifiée par le fabricant ;
- > Les informations sont déclarées en unités internationales (gramme, mg, ug, UI) et en kilocalories pour les valeurs énergétiques ;
- > Les allégations nutritionnelles et de santé sur les denrées alimentaires emballées doivent être correctes et non trompeuses et ce selon la GSO 2333.

A noter que les exigences d'utilisation et d'étiquetages pour les allégations nutritionnelles et de santé au Qatar doivent suivre les normes suivantes :

- [GSO 2333/2013](#) Requirements for nutrition and health claim in the food.
- [GSO 2233/2012](#) Requirements of nutritional labelling.
- [GSO CAC GL 02](#) Guidelines on nutritional labelling.
- [GSO CAC GL 01](#) General guidelines on claims.



Note : Les allégations nutritionnelles et de santé ne sont pas autorisées dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge, sauf si cela est spécifiquement prévu dans les normes correspondantes du Codex ou dans la législation nationale.

### 5.1.3 Mentions facultatives

Des mentions supplémentaires, des images ou des graphiques peuvent être imprimés ou photographiés sur l'étiquette, à condition qu'ils ne soient pas en contradiction avec les exigences d'étiquetage obligatoires, qu'ils ne contiennent pas de déclaration médicamenteuse ou thérapeutique, ou qu'ils ne violent pas les dispositions de la norme GSO 9/2017. Le marquage de la déclaration de qualité du produit doit être lisible, compréhensible et ne doit pas être trompeur ou mensonger.

### 5.1.4 Exigences pour le sirop de datte

Sans préjudice des exigences mentionnées dans la norme [GSO 9 :2017](#), les éléments suivants doivent être pris en considération dans les étiquettes du sirop de datte, en suivant la norme GSO 1813:2012 "Dates Syrup"

- > Dates de production.
- > Méthode d'extraction du type (facultatif).
- > Mentionner que le produit a été extrait d'une classe de dattes et, s'il provient de plusieurs types, noter un « mixture of dates » ou de « different varieties ».
- > Concentration en % de solides solubles (m/m).

### 5.1.5 Aliments irradiés

La norme [GSO 9:2017](#), stipule que tous les aliments et ingrédients alimentaires irradiés doivent être identifiés sur l'étiquette de l'emballage et porter le logo international suivant :



Radiation International Code

*Il est à noter que :*

- > Lors de l'utilisation d'un produit irradié comme ingrédient dans un autre aliment, cela doit être clairement indiqué dans la liste des ingrédients.
- > Lors de la préparation d'un produit à un seul composant extrait d'une matière première traitée par radiation, cela doit être indiqué dans la liste des ingrédients.

### 5.1.6 Aliments biologiques

Le ministère de la santé publique et précisément le service "Port Health and Food Control Section" au Qatar publie sur son site "[Guideline of Importing Organic Foods](#)" toutes les exigences pour la composition et l'étiquetage des aliments biologiques importés.



Le guide stipule que les aliments biologiques importés dans l'État du Qatar doivent répondre aux exigences définies pour la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques dans les normes suivantes :

- [GSO 2374/2014](#) : « Guidelines for the production, processing, labelling and marketing of organic produced foods ».

- [GSO2532 / 2016](#) : « Maximum Limits of Pesticides Residues And Contaminants in Organic Food »

La législation adoptée au Qatar est conforme à la législation internationale pertinente, en particulier les législations du Codex, la loi de l'Union européenne sur la production biologique et les exigences connexes en matière d'étiquetage, les règlements du programme national américain d'alimentation biologique et le manuel de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

*Il est à noter que :*

- > Pour la qualification d'un produit comme étant biologique, il faut que le pourcentage d'ingrédients biologiques d'origine agricole ne soit pas inférieur à 95%. Les ingrédients non biologiques doivent cependant répondre aux exigences de la norme [GSO 2374/2014](#).
- > Le composant unique dans le produit doit être extrait de la même origine "biologique ou non biologique".
- > Le produit contenant plus de 70 % et moins de 95 % d'ingrédients biologiques peut être décrit comme étant un produit contenant des ingrédients biologiques. Cependant, il ne peut pas porter la mention biologique.

L'étiquetage des produits biologiques doit comporter les mentions suivantes :

- > Le logo de l'organisme de certification des aliments biologiques dans un autocollant non détachable avec le mot "biologique" ou une expression similaire qui indique la nature du produit et ses caractéristiques biologiques.
- > Les ingrédients biologiques doivent être énumérés dans l'ordre décroissant selon leur pourcentage (dans le cas où le produit alimentaire est composé de plusieurs ingrédients biologiques).

Les logos et les expressions concernant les aliments biologiques doivent être présents sur tous les emballages destinés au consommateur, à l'exception des emballages dont la surface extérieure de l'étiquette ne dépasse pas 20 cm<sup>2</sup> où il suffit d'avoir les logos sur son emballage/boîte.

A noter que les aliments biologiques doivent être conditionnés dans des emballages qui conservent leur qualité et ne modifient pas leurs caractéristiques distinctives.

Veuillez trouver plus de détails sur les exigences d'étiquetage et de composition des produits biologiques importés dans le "[Guideline of Importing Organic Foods](#)".

### 5.1.7 Aliments diététiques

Sans préjudice de ce qui est indiqué dans les normes [GSO 9/2017](#), les produits diététiques doivent être conformes à la réglementation [GSO 654/2012](#) « General requirements for prepackaged foods for special dietary use ». Cette norme stipule que pour ces produits :



La dénomination "special dietary", "special dietetic" ou un terme équivalent approprié ne peut être utilisée conjointement avec le nom que lorsque le produit correspond à la définition suivante :

Les aliments diététiques ou de régime sont des aliments expressément traités ou préparés pour répondre à des besoins diététiques correspondant à un état physique ou physiologique particulier et/ou à des maladies et troubles spécifiques et qui sont présentés comme tels. La composition de ces aliments doit être sensiblement différente de celle des aliments ordinaires de nature comparable, si ces derniers existent. La caractéristique essentielle doit être indiquée en termes descriptifs appropriés à proximité immédiate du nom de la denrée alimentaire.

Pour plus d'informations sur les exigences d'étiquetage des produits diététiques, veuillez vous référer à la norme [GSO 654/2012](#).

## 5.2 Emballage

Les emballages au Qatar doivent suivre la norme GSO 839 :1997 "[Food Packages - Part 1 : General Requirements](#)" qui établit les règles applicables aux emballages alimentaires, y compris les emballages en métal, verre, plastique, papier, carton, textile multicouches et bois.

De même, la [GSO 1863:2013 "Food packages – Part 2 : Plastic package – General requirements"](#), identifie des exigences supplémentaires pour les emballages en plastique en contact avec les aliments. Enfin, la norme [GSO 2231 "General Requirements For The Materials Intended To Come Into Contact With Food"](#) doit être tenue en compte pour répondre aux exigences concernant les matériaux à utiliser pour les produits alimentaires.

Selon la norme GSO 839:1997, l'emballage alimentaire se définit comme étant "*Contenants fabriqués ou formés à partir de matériaux d'emballage appropriés pour les aliments à des fins de protection, de conservation et de facilitation de l'utilisation, tels que les boîtes métalliques, les contenants en verre et en plastique, les feuilles, les sacs en papier, en plastique et en textile, les boîtes en bois et en plastique, les contenants en carton ou tout autre type de contenant, y compris les emballages primaires et secondaires*".

### 5.2.1 Emballage et déchets d'emballage

L'utilisation des emballages alimentaires au Qatar doit être conforme à la norme GSO 839 qui stipule qu'il faut que :

- > Tous les matériaux utilisés dans la fabrication, la formation ou le traitement des emballages alimentaires doivent être adaptés aux aliments et conformes à la norme GSO appropriée.
- > Les emballages alimentaires doivent être propres et dans un état qui ne permet aucune possibilité de contamination.
- > Ils préservent les propriétés du matériel préemballé et le protègent contre les odeurs, les saveurs et les goûts indésirables.
- > Ils assurent une protection du produit contre la contamination par des micro-organismes, des insectes, des rongeurs et de la saleté.
- > Ils soient imperméables à l'humidité pour les produits qui en ont besoin.
- > Ils soient imperméables à la lumière et à l'oxygène pour les produits qui en ont besoin.
- > Ils n'affectent pas le contenu de l'emballage en raison de la migration de certains de ses composants



> Ils fournissent la protection nécessaire.

Pour les exigences relatives à la conception ainsi qu'au transport et au stockage de l'emballage alimentaire, veuillez-vous référer à la norme GSO 839 :1997.

### 5.2.2 Matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

La norme GSO 2231/2012 gère les exigences les matériaux et objets qui, dans leur état fini, sont destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires ou transférer leurs composants vers les denrées alimentaires dans des conditions normales. Ceci inclue les matériaux et objets actifs et intelligents (A/I) en contact avec des denrées alimentaires.

La norme comprend une liste de matériaux (par exemple, les adhésifs, les caoutchoucs, le verre, les plastiques, le papier et le carton) qui peuvent faire l'objet de mesures spécifiques au niveau de la GSO ou au niveau national. La norme précise que les mesures spécifiques peuvent porter sur la composition, la pureté, les conditions d'utilisation et les limites de migration de ces divers matériaux.

#### Matériaux et objets actifs/matériaux et objets intelligents

Les matériaux et objets intelligents désignent *“les matériaux et objets qui contrôlent l'état des denrées alimentaires emballées ou l'environnement qui les entoure”*.

La sécurité des matériaux en contact avec les aliments doit être évaluée car les molécules peuvent migrer des matériaux vers les aliments. Les matériaux et objets, y compris les matériaux et objets actifs et intelligents, doivent être fabriqués conformément aux bonnes pratiques de fabrication de manière à ce que, dans des conditions d'utilisation normales ou prévisibles, ils ne transfèrent pas leurs constituants aux denrées alimentaires en quantités qui pourrait :

- a) Mettre en danger la santé humaine ;  
Ou
- b) Provoquer une modification inacceptable de la composition de la denrée alimentaire ;  
Ou
- c) Entraîner une détérioration de ses caractéristiques organoleptiques.

Pour plus d'informations sur les matériaux et objets intelligents, veuillez cliquer [ici](#).

### 5.2.3 Emballage en papier et en carton

L'emballage en papier ou en carton doit respecter la norme [GSO 458:1994](#) “Wrapping paper and paper bags”. Cette norme précise les exigences en matière de sacs en papier utilisés pour l'emballage de denrées alimentaires et d'autres produits. Elle précise également les différents types et dimensions du papier d'emballage ainsi que les styles et les dimensions des sacs en papier.

### 5.2.4 Emballage en plastique

Au Qatar, les emballages en plastiques doivent suivre la norme [GSO 1863:2013](#) "Food packages – Part 2: Plastic package - General requirements". En plus des exigences d'emballage énoncées dans la norme GSO 839, les emballages en plastique doivent respecter des exigences portant sur leur origine, leur homogénéité, leur exemption des matières étrangères et le respect de la santé des consommateurs.



### 5.2.5 Exigences relatives à l'emballage du sirop de datte

Le sirop de datte doit être emballé dans un récipient hygiénique et imperméable à l'humidité et bien scellé conformément à la norme GSO 839:1997.

### 5.3 Modèle d'emballage et d'étiquette



## 6. CONTACTS UTILES

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
PORTS HEALTH AND FOOD CONTROL SECTION



Ministry of Public Health

P.O.box : 42

Tel : +974 44070000

Lien de contact :

<https://www.moph.gov.qa/english/OurServices/eservices/Pages/Governmental-Health-Communication-Center.aspx>

Web: <https://www.moph.gov.qa/>

GENERAL AUTHORITY OF CUSTOMS



P.O. 81

Tel: +974 444 574 57

Fax: +974 444 572 47

E-mail: [info.pr@customs.gov.qa](mailto:info.pr@customs.gov.qa)

Web: <https://www.customs.gov.qa/>



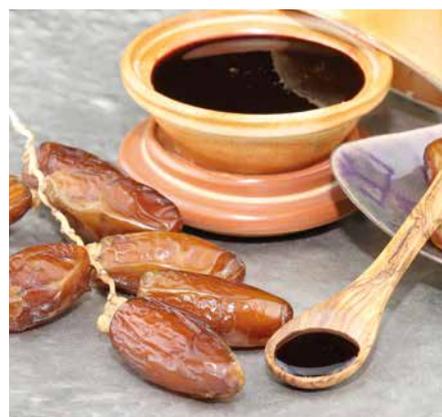
## 7. SOURCES

<https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/JSBED-04-2019-0119/full/html>  
<https://www.gulf-times.com/story/654046/Qatar-s-food-consumption-forecast-to-grow-to-1-9mn-tonnes-in-2023>  
<http://www.fao.org/nutrition/education/food-dietary-guidelines/regions/countries/Qatar/en>  
<https://www.foodnavigator-asia.com/Article/2019/01/16/Health-tax-in-Qatar-Price-hikes-as-100-lvy-on-alcohol-energy-drinks-and-pork-introduced#:~:text=Qatar%20has%20implemented%20a%20Selective,part%20of%20its%20budget%20announcement.>  
[https://m.gulf-times.com/content/pdf/Business/Business2018\\_2\\_14490620.PDF](https://m.gulf-times.com/content/pdf/Business/Business2018_2_14490620.PDF)  
<https://thepeninsulaqatar.com/article/28/04/2019/More-people-buying-grocery-online-in-Qatar>  
<https://www.nordeatrade.com/en/explore-new-market/qatar/e-commerce>  
[https://ecommerce.gov.qa/motc\\_trending/talabat/](https://ecommerce.gov.qa/motc_trending/talabat/)  
<https://www.freshplaza.com/article/9113298/qatar-s-organic-farming-continuing-to-grow/>  
<https://www.mdpi.com/2071-1050/12/17/6973/pdf>  
<https://thepeninsulaqatar.com/article/05/06/2020/3-years-of-dignity-and-prosperity-Qatar-achieves-self-sufficiency-in-food-sector>



# GUIDE D'ACCÈS AU MARCHÉ QATARI

Pour le produit **SIROP DE DATTE**



Ce document a été préparé dans le cadre du « Projet d'Accès aux Marchés pour les Produits Agroalimentaires et du Terroir – phase 2 (PAMPAT 2) », mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), avec un financement du Secrétariat d'Etat à l'Economie de la Confédération Suisse (SECO).

Le projet PAMPAT 2 sera mis en oeuvre entre 2020 et 2024 en étroite collaboration avec le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'appui à l'Investissement, le Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ainsi qu'avec l'APIA, le CEPEX, le GICA, le GIDATTES et le GIFRUITES.

Le projet PAMPAT 2 vise à valoriser et à faciliter l'accès aux marchés des produits de quatre filières : figue de barbarie/cactus, dérivés de dattes, tomates séchées, grenades. Une stratégie nationale de promotion des produits du terroir tunisiens sera développée et mise en oeuvre dans deux régions pilote. Le projet fournira également un appui pour l'organisation bisannuel du Concours Tunisien des Produits du Terroir.

Le projet PAMPAT 2 collabore avec le SIPPO (Swiss Import Promotion Programm) financé par SECO en ce qui concerne les activités de promotion de l'accès aux marchés.

Pour plus d'informations : [www.pampat.tn](http://www.pampat.tn)

E-mail : [pampattunis@unido.org](mailto:pampattunis@unido.org)